



2 TYPES DE CONTRATS

UN STATUT DE SALARIÉ À PART ENTIÈRE

En signant un contrat de travail, vous accédez au statut de salarié avec les droits et les obligations qui s'y rapportent (salaire, couverture sociale, congés payés...).

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- S'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans* (sans limite d'âge pour les personnes reconnues travailleur handicapé)
- Est un CDD de type particulier
- Permet d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme d'État ou un titre professionnel
- Dure de 1 à 3 ans

*(accessible dès 15 ans sous certaines conditions)

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

- S'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans et aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus
- Est un contrat de travail de type CDD ou CDI
- Permet d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle, reconnu par l'État et/ou la branche professionnelle
- Dure de 6 mois à 1 an, sauf exception

Le salaire en contrat d'apprentissage			
	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 ans et plus
1 ^{re} année	25 % du Smic	41 % du Smic	53 % du Smic
2 ^e année	37 % du Smic	49 % du Smic	61 % du Smic
3 ^e année	53 % du Smic	65 % du Smic	78 % du Smic

Le salaire en contrat de professionnalisation			
	Moins de 21 ans	De 21 à 25 ans	26 ans et plus
Formation Inférieure au BAC Pro	55 % du Smic	70 % du Smic	Smic ou 85 % du minimum conventionnel
Formation Supérieure ou égale au BAC Pro	65 % du Smic	80 % du Smic	

Dans certaines branches professionnelles, les conventions collectives peuvent prévoir une rémunération plus favorable pour le salarié.